

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2021**

**REUNION DES 30 SEPTEMBRE ET 1ER OCTOBRE 2021**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CUNVINZIONI DI FINANZIAMENTU IN QUANTU À  
L'ATTIVITÀ D'ACCOLTA DI GHJORNU GISTITA DA A  
FALEP IN A CUMUNA D'AIACCIU**

**CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE À  
L'ACTIVITÉ D'ACCUEIL DE JOUR GÉRÉE PAR LA FALEP  
SUR LA COMMUNE D'AIACCIU**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de sa politique de lutte contre l'exclusion, la Collectivité de Corse soutient les structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de grande précarité.

L'accueil de jour Stella Maris, géré par la Fédération des Associations Laïques et d'Education Permanente (FALEP), offre depuis 1996 un accueil inconditionnel aux personnes en difficulté, et souvent marginalisées, de la région ajaccienne.

La structure propose à la fois des services répondant aux besoins élémentaires des personnes en grande précarité (douche, buanderie, vestiaire, ...) mais aussi un cadre de vie permettant de restaurer le lien social et un accompagnement social global avec orientation, en fonction des besoins identifiés, vers un large réseau de partenaires (colis alimentaires, permanences sociales et médicales). L'objectif étant de permettre à un public souvent très marginalisé d'accéder aux droits.

En 2020, malgré la crise sanitaire et les restrictions de déplacements, Stella Maris a adapté son organisation, notamment, par la mise en place d'un système de jauges, dans le but de poursuivre l'accompagnement de son public vulnérable tout en veillant au respect de règles de distanciation sociale.

Ainsi, le nombre de personnes qui fréquentent l'accueil de jour est en progression de 36 % par rapport à 2019 alors que le flux s'est sensiblement réduit (- 44 %) pour une moyenne de 58 passages par jour.

Les demandes concernent principalement l'accès aux services de première nécessité et la domiciliation administrative.

L'accompagnement social a aussi pu être maintenu en liaison avec les Centres d'hébergement d'urgence (CHU) et le service Intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO), notamment pour des évaluations sociales, pour l'accès aux droits et l'accompagnement vers des solutions de logement ou d'hébergement.

Pour 2021, le coût global de l'action est estimé à 396 296 euros.

Il est à noter que l'activité 2020 ayant été temporairement restreinte du fait de la crise sanitaire et du confinement, l'association a constaté sur cette action un excédent de 99 831 euros qu'elle souhaite reporter au budget 2021.

Ainsi, les financements sollicités ont été réduits au prorata de la participation de chacun des financeurs.

En complément des financements de l'Etat qui s'élèvent à 168 285 euros, la Collectivité de Corse contribue au fonctionnement de l'activité pour un montant de 112 190 euros pour 2021.

Les crédits sont inscrits au budget - programme 5121 - chapitre 934 - fonction 428 - compte 65568.

En conséquence, il est proposé :

- de fixer la participation de la Collectivité de Corse au fonctionnement du dispositif d'accueil de jour de la FALEP sur la commune d'Aiacciu à 112 190 euros au titre de l'année 2021 ;
- d'approuver la convention de financement à conclure avec la FALEP telle que figurant en annexe ;
- de m'autoriser à signer cette convention ainsi que l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.